

2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



.....

AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**AUTORITE CONTRACTANTE : AGENCE
TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE – Plateau (ATDA 6)**

RAPPORT DEFINITIF (finalisé)



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
TABLEAUX	4
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION.....	9
I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE.....	10
II. OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT	11
III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES	12
3.1 Méthodologie de l'audit.....	12
3.2 Outils d'évaluation utilisés.....	12
IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION.....	14
V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	15
5.1 VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUIS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	15
5.2 ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
5.3 ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)	18
5.4 ÉVALUATION DETAILLEE DE LA CONFORMITE DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION	19
5.4.1 Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité	19
5.4.2 Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés.....	20
5.4.3 Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés	21
5.4.4 Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables	22
5.4.4.1 Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner	23
5.4.4.2 Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	24
5.4.4.3 Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	26
5.4.4.4 Vérification de l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	28
5.4.4.6 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés.....	30
5.4.4.7 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré.....	33
5.4.4.8 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation	33
5.4.4.9 Vérification de la présence d'indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation	35
5.4.4.10 Appréciation finale de la conformité dans la procédure de passation	37
5.5 ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ	41
L'évaluation de la procédure d'exécution consiste à vérifier, dans un premier temps, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, puis la gestion des délais d'exécution et enfin, à procéder à une appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution.....	41
5.5.1 Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	41
5.5.2 Vérification de la gestion des délais d'exécution des marchés sélectionnés.....	43
5.5.3 Appréciation finale de la gestion administrative et technique	46
5.6 VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES	47
5.6.1 Analyse de la Conformité des Avenants	47
5.6.2 Analyse de la Conformité des Résiliations.....	47
Aucun marché résilié n'a été communiqué à la mission dans le cadre de l'audit des marchés audités.	47
5.7 APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES.....	47
5.8 VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES.....	49
La mission n'a pas pu procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante pour défaut de communication du rapport de l'exercice précédent.	49
5.9 VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS.....	49
5.10 VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES	50
5.11 ANNEXES.....	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	INTITULES
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ATDA 6	Agence Territoriale de Développement Agricole-Plateau
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
F	Marché de Fourniture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
L	Limitation
N_conf	Niveau de conformité (%)
NCF	Pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché
N/A	Non Applicable
INSF	Pièces dont l'absence n'entraîne pas la non-conformité du marché
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PI	Marché de prestation intellectuelle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
S	Marché de service
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
T	Marché de Travaux
TdR	Termes de Référence
Tx_perf	Taux de performance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

TABLEAUX

Tableau n° 1 Synthèse des constats et appréciations globales.....	6
Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d’audit.....	9
Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation	14
Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations	14
Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires relatives à la planification, la mise en place, l’organisation et le fonctionnement interne de l’Autorité Contractante en matière de marchés publics	16
Tableau n° 6 : Résultats de l’évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	17
Tableau n° 7 : Résultats de l’évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)...	18
Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l’échantillon	20
Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation.....	20
Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d’auditabilité (Voir détail en annexe A3)	22
Tableau n° 11 : Synthèse des marchés auditables selon leur statut de conformité pour défaut de pièces obligatoires	22
Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d’appel à concurrence et de l’invitation à soumissionner	23
Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d’information et de transparence	24
Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l’ouverture et de l’attribution des marchés	26
Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l’existence des avis conformes de l’organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	28
Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente	29
Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés	31
Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités	34
Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d’intérêt dans les marchés audités	35
Tableau n° 20 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation.....	37
Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l’exécution des marchés sélectionnés	42
Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d’exécution	44
Tableau n° 23 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables.....	46
Tableau n° 24 : Tableau récapitulatif de l’opinion de l’auditeur sur la conformité des procédures audités	48
Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés.....	51

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de l'**Agence Territoriale de Développement Agricole-Plateau, (ADTA 6)** pour l'exercice 2024. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **neuf (09) marchés** ont été recensés pour un montant global de **528 004 503 FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit couvre l'intégralité des marchés recensés, soit **100 %** du nombre et **100 %** de la valeur, pour un montant cumulé identique de **528 004 503 FCFA**.

⇒ Taux de complétude documentaire :

Tous les neuf (9) marchés examinés ont été jugés auditables, traduisant un taux de complétude documentaire de **100%**.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue de nos vérifications :

- **Tous les neuf (9) marchés** auditables, soit **100%** ont été jugés conformes sur la base de **la performance observée à l'issue de la procédure de passation et d'exécution** ;
- **Tous les cinq (05) marchés sélectionnés** pour la revue de **la matérialité physique**, sont parfaitement matérialisés avec des preuves conformes et vérifiables.

Les constats et appréciations globales de l'audit sont résumés dans le tableau ci-après : synthèse des constats et appréciations globales :

Tableau n° 1 Synthèse des constats et appréciations globales

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A1	Disponibilité des pièces requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante	70%	Satisfaisante	- Absence de l'acte officiel de nomination des membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP), en méconnaissance des dispositions de l'article 3 du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020 ; - Absence de l'acte de nomination des membres du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP), en violation des articles 7 et 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020 ; - Absence de l'acte portant Organisation et Fonctionnement (AOF) du SP-PRMP, en contradiction avec les exigences de l'article 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020 ; - Absence de preuves de transmission, par la PRMP, des rapports à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et à l'autorité de contrôle compétente (DNCMP/CCMP), en violation des dispositions de l'article 10, point 5, de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ;
A4	Mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'Autorité Contractante	76%	Satisfaisante	- Non-conformité de l'arrêté instituant le Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP), en ce qui concerne sa création, ses attributions, son organisation et son fonctionnement, par rapport au modèle type prescrit par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), conformément à la décision n°2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022. - Non-conformité de l'arrêté de nomination des autres membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) aux exigences prévues à l'article 3 du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020. - Non-conformité de l'acte de nomination du Chef du Secrétariat Permanent de la PRMP aux dispositions des articles 7 et 8 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020.

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A5	Conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A2	Disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	99%	Très satisfaisante	Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
A3	Auditabilité des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A6	Conformité des dossiers d'appel à concurrence et invitations	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A7	Règles d'information et de transparence	97%	Très satisfaisante	Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) ;
A8	Réception, de l'ouverture et de l'attribution des offres	93%	Très satisfaisante	Défaut de délivrance systématique aux soumissionnaires d'un récépissé lors du dépôt des offres conformément aux dispositions de l'Art.69 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020.
A9	Avis des organes de contrôle compétents	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A10	Approbation des marchés par l'Autorité compétente	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A12	Conformité des marchés attribués par gré à gré	N/A	N/A	N/A
	Indices de collusion et de conflits d'Intérêts (A15, A16)			
A15	Indices de collusion	99%	Présence d'indices faibles ou isolés	Faible niveau de participation, marqué par un nombre limité d'offres recevables, une situation observée de manière récurrente sur l'ensemble des DRP examinées.
A16	Indices de conflits d'Intérêts	100%	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A11	Conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A19	Gestion des délais d'exécution	75%	Insatisfaisante	Non-respect des délais d'exécution de certains marchés.
	Conformité des Avenants et Résiliations (A13, A14)			
A13	Gestion des Avenants	N/A	N/A	N/A
A14	Gestion des Résiliations	N/A	N/A	N/A
Taux moyen de performance de l'AC en matière de passation et d'exécution des marchés		93%		

⇒ **Recommandations clés :**

- **Priorité haute** : Régulariser les actes de nomination et renforcer la conformité organisationnelle (A1, A4).
- **Priorité critique** : Améliorer la gestion des délais d'exécution (A19).
- **Amélioration continue** : Assurer la publication systématique des avis d'attribution et la délivrance des récépissés (A2, A7, A8).
- **Consolidation** : Maintenir les bonnes pratiques déjà conformes (A5, A6, A9, A10, A11, A16).

⇒ **Difficultés rencontrées lors de la mission d'audit :**

Au cours de la mission d'audit, aucune difficulté majeure susceptible d'affecter la portée ou la profondeur des travaux n'a été relevée. L'ensemble des responsables concernés (PRMP, CCMP, DAF, comptables, auditeur interne, etc.), ainsi que le Directeur Général, ont fait preuve d'une disponibilité constante et ont répondu favorablement à toutes les sollicitations de la mission.

INTRODUCTION

La gestion budgétaire de l'exercice 2024 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole-Plateau, pôle 6 (ATDA 6) a été marquée par la passation de neuf (9) marchés publics pour un montant global de **cinq cent vingt-huit millions quatre mille cinq cent trois (528 004 503) FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (cf. annexe A0).

L'échantillon retenu pour l'audit couvre l'intégralité des marchés recensés, soit **100 %** du nombre et **100 %** de la valeur, pour un montant cumulé identique de **528 004 503 FCFA** comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	09	528 004 503	09	528 004 503	100%	100%

Une fois l'échantillon sélectionné et validé par l'ARMP, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ATDA 6 et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle à priori des marchés de ladite autorité contractante.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par l'ATDA 6 des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'ATDA 6 lors de la séance de restitution la synthèse des constats (**cf. Liste de présence en annexe**) et avons recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et de formuler les recommandations nécessaires.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2026



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises-I2S

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING Expert-comptable Diplômé

I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE

Le cadre juridique et normatif applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics en République du Bénin repose sur un ensemble de textes et instruments de référence qui définissent les règles, les obligations et les responsabilités des autorités contractantes. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics, qui constitue la norme juridique de référence principale ;
- les onze (11) décrets d'application du 23 décembre 2020, qui précisent les modalités de mise en œuvre des dispositions du Code ;
- le Référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics (ARMP, version 2025), qui définit le cadre normatif, méthodologique et opérationnel applicable à la conduite des audits de conformité ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils types, manuels de procédures, circulaires et autres documents d'appui élaborés par l'ARMP, qui contribuent à la mise en œuvre harmonisée des exigences légales ;
- les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le cas échéant.

II. OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

Objectif général:	Réaliser les audits techniques indépendants pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice budgétaire 2024, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.
--------------------------	---

Objectifs spécifiques

Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;

Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;

Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;

Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;

Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;

Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;

Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;

Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;

Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;

Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;

Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits indépendants précédents ;

Formuler des recommandations concrètes

III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES

Cette section présente la méthodologie d'audit suivie et les outils d'évaluation utilisés.

3.1 Méthodologie de l'audit

Le processus d'audit mis en place par le consultant couvre l'ensemble du cycle de la commande publique, de la passation à l'exécution des marchés. Elle se résume suivant les phases successives ci-après :

- Phase 1 : Séance de cadrage et de lancement de la mission avec l'ARMP pour discussions autour des points suivants : compréhension des TdR, attentes et préoccupations diverses, livrables et délais contractuels d'exécution, etc. ;
- Phase 2 : Échantillonnage des marchés à auditer selon les TdR ;
- Phase 3 : Élaboration du rapport d'échantillonnage et du calendrier prévisionnel d'exécution de la mission & Transmission à l'ARMP ;
- Phase 4 : Validation dudit rapport après prise en compte des commentaires et observations ;
- Phase 5 : Transmission par mail des listes des marchés sélectionnés aux différentes AC accompagnées de la liste des pièces nécessaires à la mission ;
- Phase 6 : Prise de contact physique avec les différentes PRMP des AC pour discussions autour des points suivants : date de démarrage de la mission, degré de regroupement et de disponibilité des pièces demandées, logistique, disponibilité des acteurs nécessaires, calendrier d'exécution de la mission, etc. ;
- Phase 7 : Démarrage de la mission auprès de chacune des AC : Mise en œuvre des contrôles de substance : revue de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes, revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et revue de la matérialité physique des marchés publics ;
- Phase 8 : Restitution du mémorandum de synthèse de la mission auprès de l'AC ;
- Phase 9 : Élaboration du rapport provisoire d'audit et transmission à l'AC pour observations et commentaires à traiter et à prendre en compte ;
- Phase 10 : Transmission à l'ARMP du rapport provisoire d'audit prenant en compte les observations et commentaires ;
- Phase 11 : Élaboration et transmission du rapport définitif à l'ARMP après prise en compte des observations et commentaires de l'ARMP

3.2 Outils d'évaluation utilisés

Les différents outils du référentiel de l'ARMP utilisés dans le cadre de cette mission se déclinent en méthode d'évaluation et en grille d'évaluation :

⇒ Méthode d'évaluation

L'évaluation s'est fondée sur l'utilisation des check-lists présentées en annexe du référentiel. Lesdits check-list couvrent l'ensemble des composantes du processus et permettent une évaluation homogène entre les autorités contractantes. Pour chaque check-list de vérification, l'auditeur sélectionne une modalité d'appréciation parmi : respecté ; partiellement respecté ; non respecté et non applicable le cas échéant. A la fin de l'évaluation de chaque phase, une formule a été appliquée pour déterminer le taux de performance (conformité) qui se présente comme suit :

$\text{Note pondérée (\%)} = \frac{[(\text{Taux de respecté} \times 100) + (\text{Taux de partiellement respecté} \times 50) + (\text{taux de non-respecté} \times 0)]}{\text{Nombre total}}$

⇒ Grilles d'évaluation

Afin de permettre une interprétation harmonisée des résultats, cinq (5) grilles normalisées ont été appliquées à toutes les AC.

- Grille d'appréciation des pièces obligatoires

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10\% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Faible
$60\% < X \leq 80\%$	Insatisfaisante
$X \geq 80\%$	Très Insatisfaisante

Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution.

- Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure

% de conformité	Opinion sur la performance de l'étape
$90\% < X \leq 100\%$	Très satisfaisante
$80\% < X \leq 90\%$	Satisfaisante
$60\% < X \leq 80\%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc.

- Grille d'évaluation de l'auditabilité

% Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20\%$	Marché auditable (OK)
$X > 20\%$	Marché non auditable (KO)

Cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit

- Grille d'appréciation : Opinion finale sur le niveau d'indice d'alerte (collusion)

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0\% \leq X < 30\%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30\% \leq X < 60\%$	Présence d'indices modérés
$60\% \leq X \leq 100\%$	Présence d'indices forts ou répétés

- Grille d'appréciation : Indice d'alerte de conflits d'intérêt

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0\% \leq X < 30\%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30\% \leq X < 60\%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60\% \leq X \leq 100\%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION

Les données globales de l'AC ainsi que les modes de passation utilisés et la nature des marchés exécutés par celle-ci au titre de la période sous revue se présentent ci-après.

▪ Données globales

Au cours de l'exercice 2024, l'ADTA 6 a procédé à la passation de **neuf (09)** marchés publics, pour un montant total de **528 004 503 FCFA**. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

• Modes de passation utilisés :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à plusieurs modes de passation, dont la répartition se présente comme suit :

Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Procédures	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	AOO	2	22%	314 767 430	60%
2	DC	2	22%	19 459 970	4%
3	DRP	5	56%	193 777 103	37%
Total		9	100%	528 004 503	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

• Nature des marchés exécutés :

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature de marché est présentée ci-dessous :

Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature	Année de l'audit			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	Fournitures (F)	3	33%	350 265 140	66%
2	Prestations Intellectuelles (PI)	2	22%	19 459 970	4%
3	Travaux (T)	4	44%	158 279 393	30%
Total		9	100%	528 004 503	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

Opinion de l'auditeur :

*L'analyse des modes de passation et de la nature des prestations met en évidence une **structure équilibrée** entre modes de passation et types de prestations, avec une concentration financière sur les fournitures et une forte présence des **DRP** et travaux en volume.*

Recommandation :

- Pérenniser les bonnes pratiques grâce au recours aux procédures ouvertes et concurrentielles lorsque les seuils et la nature des prestations le permettent.
- Faire de façon systématique l'analyse préalable des besoins et documenter les justifications de recours aux procédures simplifiées, afin de limiter la dépendance aux Demandes de Renseignements et de Prix et d'accroître le niveau de participation, la transparence et la compétitivité des marchés.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

La présente section couvre successivement l'examen de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante, ainsi que l'analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de ses organes. Elle intègre également l'évaluation de la conformité du plan de passation des marchés, l'analyse détaillée de la conformité des différentes étapes de la procédure de passation et l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.

Elle comprend en outre la vérification de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés, l'appréciation globale de la conformité des procédures auditées, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit antérieures et des décisions de la CRD, ainsi que la vérification de la matérialité physique des prestations exécutées. Les annexes complètent l'ensemble des travaux réalisés.

5.1 VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUIS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la **disponibilité des pièces obligatoires** requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires relatives à la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / INSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	0	1	100%
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	NCF	0	1	100%
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	0%
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	2	8	75%
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	0%
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	0%
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 décret n°2020-96 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation)	INSF	1	1	0%
Taux moyen d'absence			21	33	30%

Constat de l'audit :

- **Absence de pièces/documents critiques (NCF) :**
 - Acte de nomination des membres de la CCMP
 - Acte de nomination et AOF du SP-PRMP
- **Absence de pièces/documents/rapports et transmissions non critiques (INSF)**
 - Faible transmission des rapports de la PRMP (25% réalisés, 75% manquants).
 - Faible transmission des rapports de l'organe de contrôle (25% réalisés, 75% manquants).

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de **30%**, la disponibilité des pièces obligatoires pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics est jugée "**Moyenne**" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Ces manquements révèlent des risques **juridiques, organisationnels, financiers et réputationnels** qui, cumulés, compromettent la transparence et la concurrence effective dans les marchés publics.

Recommandation de l'auditeur :

- Régulariser les nominations et attributions manquantes, renforcer le reporting et instaurer un suivi interne périodique pour fiabiliser la transparence et la concurrence dans les marchés publics.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.2 ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie à l'annexe A4 du référentiel.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux de performance
%Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
68%	16%	16%	76%

Source : Données issues des documents transmis par l'AC et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A4 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

Les constats mettent en évidence les non-conformités structurelles liées au SP-PRMP et à la nomination des membres de la CCMP, ainsi que des insuffisances dans l'exhaustivité et la transmission des rapports.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un **taux moyen de performance de 76%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée « **moyenne** », conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Les insuffisances relevées par la mission pourraient engendrer les risques suivants :

- Non-conformité réglementaire ;
- Fragilisation du dispositif de contrôle et risque de contestation dans la gestion des marchés publics.

Recommandation :

- Régulariser sans délai les actes constitutifs et de nomination manquants (CCMP, SP-PRMP, Chef CCMP), afin d'assurer la conformité réglementaire et renforcer la transparence dans la gestion des marchés publics.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.3 ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

L'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de sa révision, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité de **l'annexe A N°5** du référentiel.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
100%	0%	0%	100%

Source : Données issues des documents transmis par l'ATDA-6 et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A5 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

La mission a relevé **un taux moyen de performance de 100%** sur la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Autorité Contractante pendant la période sous revue.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux de conformité de **100 %**, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « **Très satisfaisante** », conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation de l'audit :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques inhérentes à la planification des marchés.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4 ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE LA CONFORMITÉ DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

L'évaluation détaillée de la conformité des étapes de la procédure de passation repose sur une approche progressive et structurée. Elle débute par la constitution d'un échantillon de marchés, dont la représentativité est justifiée, afin de garantir la pertinence des travaux menés. Cette étape est suivie par la vérification de la disponibilité des pièces de passation afférentes aux marchés sélectionnés, condition préalable à la poursuite de l'analyse. Après cette étape, les marchés font ensuite l'objet d'une appréciation de leur « auditabilité », permettant d'identifier ceux susceptibles d'être examinés de manière approfondie. Enfin, pour les marchés jugés auditables, l'évaluation porte sur la conformité des procédures de passation, au regard des dispositions réglementaires applicables.

5.4.1 Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillonnage représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de l'Autorité contractante au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : au moins **50 %** en nombre ou **60 %** en montant des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, le critère **le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés ($\geq 50 \%$)** a été jugé plus adapté pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Cette démarche a conduit à la sélection de **neuf (9)** marchés publics, représentant une valeur globale de FCFA de **cinq cent vingt-huit millions quatre mille cinq cent trois (528 004 503) FCFA hors taxes**. L'échantillon ainsi constitué couvre l'intégralité des marchés recensés, soit **100 %** du nombre et **100 %** de la valeur.

La répartition des marchés sélectionnés selon les modes de passation est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	2	314 767 430
DC	2	19 459 970
DRP	5	193 777 103
Total sélectionné (a)	9	528 004 503
Total complété à la suite du contrôle d'exhaustivité des marchés communiqués		
Total communiqué (c)	9	528 004 503
% (a+b) /c	100%	100%

Source : Données issues de l'analyse des listes de marchés communiquées par l'ATDA-6

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

5.4.2 Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés

La **complétude documentaire** désigne le niveau de disponibilité des pièces obligatoires exigées pour la passation des marchés publics, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notons qu'une documentation complète constitue un gage de **transparence**, de **traçabilité** et de **régularité** dans les procédures mises en œuvre.

L'évaluation de la disponibilité des pièces a été réalisée à l'aide du **fichier Excel normé**, élaboré sur la base du **tableau n°2 de l'annexe A2** du référentiel.

Le détail des vérifications effectuées pour chaque marché audité figure dans ce fichier, **annexé au présent rapport**. Le tableau ci-dessous présente la **synthèse des résultats obtenus**.

Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	200	0%
	Total des pièces attendues par marché (b)	200	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	0	
	Total des pièces obtenues par marché (d)	56	3%

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	Total des pièces attendues par marché (e)	58	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	1	
Taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers de marchés échantillonnés $1 - [(a+d)/(c+e)]$		1%	

Source : Données issues des documents transmis par l'ATDA-6 et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A2 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

La mission relève un taux moyen d'incomplétude de **1%**, principalement lié à l'absence d'une pièce dont le défaut ne remet pas en cause la conformité de la procédure. Il s'agit de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive, conformément à l'article 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux d'absence de 1%, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est jugée "Très satisfaisante", conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Recommandations :

Afin de réduire le taux d'incomplétude relevé (1%) et d'assurer une conformité totale aux exigences légales, il est recommandé de :

- **Mettre en place un mécanisme systématique de publication** de l'avis d'attribution définitive, conformément à l'article 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- **Assurer la traçabilité** de cette publication par la conservation des preuves (copies, captures ou attestations de publication) ;
- **Intégrer cette étape dans le processus standard de passation** afin qu'elle soit réalisée de manière automatique et régulière, sans dépendre d'initiatives ponctuelles.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant.

5.4.3 Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés

L'évaluation de « l'auditabilité » des marchés sélectionnés repose sur l'analyse de la disponibilité des documents obligatoires requis pour chaque dossier.

Un marché est considéré comme non auditable si son taux d'incomplétude dépasse 20% conformément au point 3.2 du présent rapport.

Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)

Référence des marchés	F_DAF_88811	F_DP_88921	F_DP_88922	T_DAF_88926	T_DP_88924	T_DAI_88810	T_DP_88815	PI_DAI_88819	PI_DAF_90057
Total des pièces obtenues (A)	18	23	23	25	26	24	25	18	18
Total des pièces attendues (B)	18	23	23	25	26	24	25	18	18
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Seuil d'acceptabilité	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Conclusion sur le statut d'auditabilité du marché	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A3 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Nous présentons ci-après le tableau n°15 qui regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité (en raison de l'absence d'une pièce obligatoire entraînant ainsi la non-conformité du marché) (confère détail en Annexe A3)

Tableau n° 11 : Synthèse des marchés auditables selon leur statut de conformité pour défaut de pièces obligatoires

	Marchés auditables	Marchés non auditables	Marchés sélectionnés
Nombre	9	0	9
%	100%	0%	
1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 20% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés.			

5.4.4 Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

Notre évaluation repose sur les grilles de vérification de conformité normatives du référentiel selon le type de marché (travaux, fournitures, services) et le mode de passation (AOO, DRP, DC, etc.). Ces grilles représentent notre base de référence pour contrôler la conformité de chaque étape auditée.

La vérification de la conformité de la procédure de passation des marchés s'appuie sur une analyse séquentielle couvrant l'ensemble des étapes prévues par la réglementation en vigueur. Elle débute par l'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, ainsi que le respect des règles d'information et de transparence applicables.

L'analyse porte ensuite sur la conformité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés, ainsi que sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi et la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité habilitée.

La vérification intègre également l'examen du respect des délais de passation, la conformité des marchés attribués par la procédure de gré à gré, ainsi que l'identification d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêts au cours du processus. L'ensemble de ces diligences permet, in fine, de formuler une appréciation finale sur la conformité globale de la procédure de passation des marchés.

Nous présentons ci-après les résultats de nos contrôles sur la base des dispositions du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés.

5.4.4.1 Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des **Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC)** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité** définie à l'annexe A1 à A21 du Référentiel d'audit, laquelle intègre les exigences légales et réglementaires applicables.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A6** de présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germe conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Constat de l'audit :

Aucune non – conformité relevée, ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « **Très satisfaisante en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.***

Risque

Néant

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques en matière d'élaboration des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4.4.2 Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité **des règles d'information et de transparence** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A7** du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	86%	0%	14%	86%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit	119 719 930	AOON	Marché auditable	86%	0%	14%	86%

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
		des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)							
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du gerموir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									97%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A7 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit

La plupart des marchés sélectionnés ont affiché un taux de performance de 100%.

Toutefois, la mission a relevé la non-conformité suivante sur certains marchés :

Points de contrôle	Irrégularités	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité de la publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication	Défaut de publication de l'avis d'attribution	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023

internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres et les demandes de propositions), ou de l'affichage de l'avis d'attribution définitive au siège, à la Mairie ou Préfecture, dans les chambres de métiers ou institutions consulaires, sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 87 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'article 13 de décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	définitive. Il ressort des diligences	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)
---	---------------------------------------	------------	---

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 97% pour l'ensemble des 9 marchés audités, la conformité des règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Non-transparence et non-conformité juridique, pouvant susciter des contestations et fragiliser la crédibilité de l'autorité contractante.

Recommandation :

S'assurer de la publication systématique des avis d'attribution définitive, conformément aux dispositions de l'article 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, afin de garantir la transparence, la traçabilité et le respect des règles d'information dans la passation des marchés publics.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4.4.3 Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la régularité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés publics qui vise à s'assurer que ces étapes clés ont été conduites dans le respect strict des procédures prévues par la réglementation et conformément aux règles établies dans les Dossiers d'appel à concurrence relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité du référentiel d'audit**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A8** du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	89%	0%	11%	89%
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	89%	0%	11%	89%

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	94%	0%	6%	94%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	94%	0%	6%	94%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du gerموir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	94%	0%	6%	94%
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	94%	0%	6%	94%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	94%	0%	6%	94%
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	93%	0%	7%	93%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	93%	0%	7%	93%
Taux moyen de performance									93%

Source : Annexe A8

Constat de l'audit :

Le taux **moyen** de performance est de **93%**. L'audit a relevé, pour l'ensemble des marchés examinés, l'absence de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt, en contradiction avec les dispositions de l'article 69 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 93% pour l'ensemble des marchés audités, la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « Très Satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

L'absence de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt, pourrait entraîner :

- Absence de traçabilité formelle du dépôt des offres.
- Perte de crédibilité de l'autorité contractante auprès des soumissionnaires et partenaires.
- Accroissement des recours et contentieux liés au manque de preuves documentaires.

Recommandation :

Mettre en place la délivrance systématique et obligatoire des récépissés de dépôt, conformément à l'article 69 de la loi n°2020-26, et en assurer l'archivage.

Commentaire d'ATDA-6

Néant

5.4.4.4 Vérification de l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des avis de l'organe de contrôle requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la grille de vérification de conformité.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A9 du présent rapport. La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germoir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A9 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Aucune non-conformité relevée, ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Rien à signaler.

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques relatives aux règles d'information et de transparence, notamment en lien avec les avis requis de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi, n'a été relevé au cours de la mission.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant.

5.4.4.5 Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des actes d'approbation délivrés par l'autorité légalement compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A10 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germoir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
		Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè							
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6 conformément à l'annexe A10 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Aucune non-conformité relevée, ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport*

Risque :

Rien à signaler

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques relatives aux règles de conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4.4.6 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des délais de passation des marchés publics sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A21** du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation		Taux de performance
						% Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100,00%	0,00%	100,00%
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	50,00%	50,00%	50,00%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	50,00%	50,00%	50,00%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouère	12 768 149	DRP	Marché auditable	73,00%	27,00%	73,00%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du gerموir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	70,00%	30,00%	70,00%
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	64,00%	36,00%	64,00%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	80,00%	20,00%	80,00%
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	60,00%	20,00%	60,00%
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	60,00%	20,00%	60,00%
Taux moyen de performance								67%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A21 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

L'audit met en évidence un degré de respect des délais de passation globalement moyen (67 %), avec une meilleure performance observée dans les procédures DRP, tandis que les AOON et DC présentent des résultats partiels. Bien que certains marchés atteignent une conformité totale, la majorité demeure en situation de respect incomplet des échéances réglementaires. Les constats principaux relatifs aux délais dans le processus de passation des marchés audités se déclinent comme suit :

⇒ Analyse du degré de respect des délais de passation par marché

L'analyse des neuf marchés audités fait ressortir un taux de performance global de **67 %**, traduisant un niveau de conformité **partiel** aux délais de passation. Les procédures conduites par **DRP** présentent des résultats globalement satisfaisants, avec des taux variant entre **64 % et 100 %**, tandis que les marchés passés par **AOON** et **DC** affichent des performances plus limitées, oscillant autour de **50 % à 60 %**.

En définitive, bien que certains marchés atteignent un niveau de conformité optimal, la majorité révèle un respect incomplet des échéances réglementaires. Cette situation traduit une performance d'ensemble **acceptable, mais encore perfectible**.

Le détail de la performance des délais de passation par marché se présente comme suit :

- Marché **F_DAF_88811** – Acquisition de fournitures de bureau (DRP) → 100 % conformité totale.
- Marché **F_DP_88921** – Acquisition d'équipements pour unités de transformation (AOON) → 50 % respecté.
- Marché **F_DP_88922** – Acquisition et installation de réservoirs (AOON) → 50 % respecté.
- Marché **T_DAF_88926** – Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouère (DRP) → 73 % respecté.
- Marché **T_DP_88924** – Construction d'une unité du germoir conventionnel (DRP) → 70 % respecté.
- Marché **T_DAI_88810** – Réfection de la Cellule Communale d'Ifangni (DRP) → 64 % respecté.
- Marché **T_DP_88815** – Extension de la salle de germination (DRP) → 80 % respecté.
- Marché **PI_DAI_88819** – Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale (DC) → 60 % respecté.
- Marché **PI_DAF_90057** – Recrutement d'un prestataire pour plateforme GEC (DC) → 60 % respecté.

⇒ **Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditable**

L'audit a révélé que, sur les douze (12) délais analysés, sept n'ont pas été respectés dans le cadre du processus de passation des marchés. Les manquements observés concernent notamment :

- Le délai pris par la CCMP/DNCMP pour rendre son avis sur le DAC (articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **33%** ;
- Le délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la COE (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020 et article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et les DC) : **14%** ;
- Le délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et les DC) : **57%** ;
- Le délai entre la réception du projet de marché validé par la DNCMP et la signature du contrat par le titulaire (article 3.10 du décret n°2020-600 du 23 décembre 2020) : **86%** ;
- Le délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3.12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **89%** ;
- Le délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat : **78%** ;
- Le délai de validité des offres, hors cas de prorogation : **22%**.

En revanche, **quatre (04)** délais ont été intégralement respectés (**100 %**) :

- Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (Article 4 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- Délai de réception des offres par la PRMP (Article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) pour AOO et AOR et (Article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) ;
- Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si le nombre d'offres reçues est inférieur à 3 (consultations restreintes, AOR, préqualification) (Article 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 et (Article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) ;

- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020).

Par ailleurs, la mission a relevé que **un (01)** délai **a** été jugé non applicables, à savoir :

- Délai de production d'informations complémentaires pour appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire ;

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **67%** pour l'ensemble des neuf **(09)** marchés audités, la conformité des délais de passation des marchés publics est jugée « **Moyenne** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Les manquements constatés dans le respect et la traçabilité des délais réglementaires pourraient entraîner :

- Invalidité juridique de certaines procédures en cas de contentieux ;
- Faiblesse dans la transparence et l'équité du processus d'achat ;
- Risque de gestion des plaintes en cas de non-respect du délai d'attente de recours ;
- Allongement injustifié des délais d'attribution avec impact sur l'exécution des projets.

Recommandation :

- Mettre en place un dispositif complet et systématique de documentation des étapes de la procédure de passation, de contrôle et d'exécution des marchés, permettant l'identification certaine des dates réglementaires et effectives ;
- Instaurer un outil de suivi dynamique des délais, retraçant pour chaque marché les échéances réglementaires, les dates réelles et les écarts constatés ;
- Renforcer les mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation des acteurs impliqués dans la chaîne de passation, de contrôle et d'exécution, afin de prévenir les retards de signature et de paiement ;
- Veiller au respect strict des délais de paiement prévus par la réglementation, conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi n°2020-26.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4.4.7 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte pas de marchés passés par la procédure d'entente directe et qui sont tous auditables.

5.4.4.8 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés. Cette évaluation s'est appuyée sur la **fiche de détection des indices de collusion** du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'**annexe A15** dédiée à l'évaluation des « Collusion ». La grille d'interprétation du niveau de l'indice d'alerte utilisé selon le référentiel d'audit est le suivant :

Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	94%	6%	0%	3%	Présence d'indices faibles ou isolés
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	94%	6%	0%	3%	Présence d'indices faibles ou isolés
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du gerموir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	94%	6%	0%	3%	Présence d'indices faibles ou isolés
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	94%	6%	0%	3%	Présence d'indices faibles ou isolés
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
Taux moyen d'indice d'alerte									1%	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A15 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Le taux moyen d'indice d'alerte est de **1%**. L'audit des DRP a révélé une participation particulièrement faible, marquée par un nombre limité d'offres recevables, situation observée de manière récurrente sur l'ensemble des procédures analysées.

Opinion de l'auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 1%, les procédures de passation des marchés présentent « des indices faibles ou isolés » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Une participation particulièrement faible pourrait entraîner :

- **Risque de concurrence limitée** : faible participation réduit la diversité et la compétitivité des offres ;
- **Risque de surcoût** : absence de concurrence effective peut entraîner des prix moins avantageux pour l'autorité contractante ;
- **Risque de qualité insuffisante** : choix restreint d'offres peut limiter l'accès à des prestataires plus performants.
- **Risque de transparence affaiblie** : perception d'un processus peu attractif ou insuffisamment ouvert ;
- **Risque réputationnel** : perte de confiance des opérateurs économiques vis-à-vis de l'autorité contractante.

Recommandation

- Assurer une publication plus large et accessible des avis de consultation pour accroître la visibilité auprès des opérateurs économiques ;
- Utiliser simultanément les plateformes officielles et les médias locaux pour toucher un plus grand nombre de soumissionnaires ;
- Instaurer un dispositif de contrôle interne pour analyser régulièrement les causes de la faible participation et ajuster les pratiques.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4.4.9 Vérification de la présence d'indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la fiche de détection des indices de conflit d'intérêt du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés dans un fichier Excel dédié, sur une feuille intitulée « Conflit d'intérêt », annexée au présent rapport.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'**annexe A16** dédiée à l'évaluation des « Conflit d'intérêt ». La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 19 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nombre de signaux relevés	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du gerموir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A16 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Le taux moyen d'indice d'alerte est de 0%. Aucune non-conformité relative à la présence des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés, n'a été relevée au cours de la mission.

Opinion de l'auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, les procédures de passation des marchés présentent « des indices faibles ou isolés », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant

Recommandation

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques en matière de collusion dans les marchés publics.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant

5.4.4.10 Appréciation finale de la conformité dans la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés qui combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Le respect des deux délais réglementaires obligatoires (dépôt des offres et attente de recours) ;
- Les irrégularités constatées tout au long de la procédure de passation.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables.

Tableau n° 20 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	98,89%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt des offres aux soumissionnaires (Art 69 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020).
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	95,71%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	95,71%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	98,89%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germe conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	98,89%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	98,89%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	98,89%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	97,22%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Ecarts mineurs constatés : Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la	7 459 960	DC	Marché auditable	97,22%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices	Absence d'indices de	Ecarts mineurs constatés :

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
		plateforme GEC (procédure en cours)									faibles ou isolés	conflit d'intérêt	Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive (art 87 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)
Taux moyen de performance						97,81%							

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A18 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

- **Analyse quantitative :**

Analyse quantitative :

L'ensemble des **9** marchés audités a été jugé conforme, correspondant à un taux de conformité de **100 %**. Par ailleurs, le taux moyen de performance de **98%** indique qu'aucune irrégularité significative de nature à justifier la mise en œuvre de mesures urgentes n'a été relevée.

Analyse qualitative :

Bien que les 22 marchés audités aient été jugés globalement conformes, la mission a relevé certaines irrégularités notamment :

- Absence de délivrance systématique de récépissés de dépôt des offres aux soumissionnaires ;
- Absence d'arrêt systématique du registre de réception des offres à l'heure limite de dépôt des offres ;
- Non-respect de certains délais réglementaires dans le processus de passation des marchés.

Conclusion générale :

Les résultats de l'audit indiquent que, bien que l'ensemble des marchés examinés soit auditable et conforme, la présence d'écarts mineurs sur certains dossiers met en évidence la nécessité de renforcer et de systématiser les contrôles internes à chacune des étapes du processus de passation des marchés publics.

Commentaire de l'autorité contractante sur la conclusion générale relative à la conformité de la procédure de passation :

Rien à signaler

5.5 ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

L'évaluation de la procédure d'exécution consiste à vérifier, dans un premier temps, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, puis la gestion des délais d'exécution et enfin, à procéder à une appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution.

5.5.1 Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé ici à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux points complémentaires à savoir :

- La vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- L'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier. Cette évaluation s'est appuyée sur la grille de vérification de conformité. Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A11** du présent rapport.

Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germoir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A11 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Le taux **moyen** de performance est de 100%. **Ainsi**, aucune non-conformité relative à la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, n'a été relevée au cours de la mission.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés est jugée « **Satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandation

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques en matière de collusion dans les marchés publics.

Commentaire de l'ATDA-6

Néant.

5.5.2 Vérification de la gestion des délais d'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.). Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A19** du présent rapport.

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus :

Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Durée contractuelle + durée avenant (le cas échéant)	Durée réelle	Respect des délais (Respecté, Non Respecté ou N/A)	Application de pénalités (OUI, NON ou N/A)	Observations (Conforme ou non conforme) :	% de conformité
1	F_DAF_88_811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	730	#VALEUR !	N/A	N/A	N/A	N/A
2	F_DP_889_21	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	180	#VALEUR !	Respecté	N/A	Conforme	100%
3	F_DP_889_22	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	240	277	Non Respecté	OUI	Conforme	100%
4	T_DAF_88_926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Marché auditable	90	30	Respecté	N/A	Conforme	100%
5	T_DP_889_24	Travaux de construction de la seconde unité du germoir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	210	112	Respecté	N/A	Conforme	100%
6	T_DAI_88_810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	180	131	Respecté	N/A	Conforme	100%
7	T_DP_888_15	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	120	#VALEUR !	Non Respecté	NON	Non conforme	0%
8	PI_DAI_88_819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	180	#VALEUR !	Non Respecté	NON	Non conforme	0%
9	PI_DAF_9_0057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	60	46	Respecté	N/A	Conforme	100%
Taux moyen de performance											75%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A19 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat

Performance globale :

- Taux moyen de conformité 75% - niveau globalement satisfaisant, mais avec des disparités importantes entre les marchés,
- La majorité des marchés audités affichent une conformité de 100% traduisant un respect strict des délais contractuels et une bonne discipline dans l'exécution

Opinion de l'auditeur :

Sur l'ensemble des marchés audités, **cinq (05)** marchés ont été exécutés dans les délais contractuels prévus, tandis que pour **quatre (04)** marchés, leurs délais n'ont pas pu être calculés pour défaut d'informations à partir des pièces permettant d'avoir une date certaine pour certaines étapes de la procédure. Globalement, le respect des délais d'exécution est jugé moyen avec des écarts notables sur **quatre (04)** marchés, principalement dus à un manque de suivi.

Risque :

- Difficulté à anticiper et à optimiser les délais futurs faute d'informations consolidées ;
- Vulnérabilité accrue face aux recours ou litiges en raison de l'absence de preuves documentaires ;
- Absence de données fiables sur les délais compromettant ainsi la traçabilité et le respect des exigences légales.

Recommandation :

Renforcer le dispositif de suivi et de traçabilité des délais contractuels, en veillant à la disponibilité systématique des pièces justificatives et à l'instauration d'un contrôle interne régulier, afin d'assurer une planification rigoureuse et de prévenir les écarts dans l'exécution des marchés.

Commentaire de l'ATDA-6 :

Néant

5.5.3 Appréciation finale de la gestion administrative et technique

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés issus du fichier Excel, feuille dédiée « Résumé conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ». **Du référentiel d'audit** cette synthèse combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Les irrégularités constatées sur la gestion administrative et technique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables

Tableau n° 23 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de conformité sur la gestion administrative (A11)	Opinion de l'Auditeur
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Marché auditable	100%	Conforme
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Marché auditable	100%	Conforme
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouère	12 768 149	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germoir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Marché auditable	100%	Conforme
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Marché auditable	100%	Conforme
Taux moyen de performance						100%	

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA-6, conformément à l'annexe A20 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Analyse quantitative :

Tous les neuf (09) marchés audités ont été jugés conformes par rapport à la gestion administrative et technique

Analyse qualitative :

Aucun des neuf (09) marchés ne présente d'écarts majeurs.

Commentaire de l'autorité contractante sur conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditable.

Rien à signaler

5.6 VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES

5.6.1 Analyse de la Conformité des Avenants

Aucun avenant n'a été communiqué à la mission dans le cadre de l'audit des marchés audités.

5.6.2 Analyse de la Conformité des Résiliations

Aucun marché résilié n'a été communiqué à la mission dans le cadre de l'audit des marchés audités.

5.7 APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES

Dans le cadre de notre audit, l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées s'est reposée sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue des analyses ci-dessus effectuées des marchés sélectionnés. Elle traduit l'**opinion globale d'audit** de chaque marché, à partir de l'**analyse de la procédure de passation** et de l'**évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics)**.

Les résultats sont structurés dans le **tableau récapitulatif ci-dessous**, renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Tableau n° 24 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures auditées

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale : "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impacts des écarts)
1	F_DAF_88811	Acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de consommables informatiques au profit de l'ATDA-Plateau (accord-cadre à bons de commande pour les années 2024, 2025 et 2026).	35 497 710	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
2	F_DP_88921	Acquisition d'équipements au profit des unités de transformation d'huile dans les PDA 5, 6 et 7 au titre de 2023	195 047 500	AOON	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
3	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	119 719 930	AOON	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	12 768 149	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du gerموir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	80 693 151	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
6	T_DAI_88810	Travaux de réfection de la Cellule Communale d'Ifangni	14 841 905	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
7	T_DP_88815	Travaux d'extension de la salle de mise en germination des graines avec équipements de modulation de la température ambiante au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) Pobè	49 976 188	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	12 000 010	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	7 459 960	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par l'ATDA 6, conformément à l'annexe A30 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Conclusion :

Analyse quantitative :

L'appréciation de la conformité des marchés audités repose sur **cinq (5)** critères déterminants qui se présentent comme suit :

- **Taux de performance** supérieur ou égal à 80 %
- **Inscription du marché au PPM** (Inscrit ou Non inscrit)
- **Délais de dépôt des offres** (Respecté ou Non respecté)
- **Approbation du marché** (Approuvé ou Non approuvé)
- **le non-respect des dispositions relative à la gestion administrative des contrats** (exécution du marché)

L'analyse quantitative au regard des critères susmentionnés révèlent que l'ensemble des marchés est conforme, dégageant ainsi un taux de conformité de 100 %, sans aucun écart constaté.

Analyse qualitative :

Aucun écart n'a été constaté. Les observations consignées dans le tableau pour chacun des marchés ne mentionnent explicitement « **Rien à signaler** », confirmant l'absence de toute irrégularité procédurale ou administrative sur la période auditée

Opinion de l'auditeur

Au regard des analyses quantitative et qualitative effectuées, il ressort que l'ensemble des marchés examinés est conforme tant sur le plan de la passation que de l'exécution, traduisant ainsi une maîtrise relativement satisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

5.8 VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES

La mission n'a pas pu procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante pour défaut de communication du rapport de l'exercice précédent.

5.9 VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS

Aucun marché audité n'a fait l'objet de recours selon les informations collectées.

5.10 VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. La liste des marchés sélectionnés pour la revue de la matérialité physique a été présentée à **l'annexe A0**.

Pour rappel, l'objectif de cette revue est de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles. Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- Les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- Les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- La concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Les résultats issus de la vérification sont présentés ci-après

Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Types de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
1	F_DP_88922	Acquisition et installation de réservoirs de stockage d'huile de palme au profit des centres de stockage du PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)	Fournitures	Pobè	Rien à signaler (cf. Vues photographiques pour les matériels et équipements en annexe)	Absence d'études d'impact environnemental et sociétal (cf. Rapport de l'expert-domaine en annexe)	A- Prestations parfaitement matérialisées
4	T_DAF_88926	Réfection de la Cellule Communale d'Adja-Ouèrè	Travaux	Adja-Ouèrè	Rien à signaler	Les lampes ont été volées (cf. Rapport de l'expert-domaine en annexe)	A- Prestations parfaitement matérialisées
5	T_DP_88924	Travaux de construction de la seconde unité du germoir conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè	Travaux	Pobè	Rien à signaler	Aucun écart majeur	A- Prestations parfaitement matérialisées
8	PI_DAI_88819	Recrutement d'un Cabinet pour étude architecturale dans le cadre de la construction du siège	Prestations intellectuelles	Pobè	Rien à signaler	Aucun écart majeur	A- Prestations parfaitement matérialisées
9	PI_DAF_90057	Recrutement d'un prestataire pour l'installation de la plateforme GEC (procédure en cours)	Prestations intellectuelles	Pobè	Rien à signaler	Aucun écart majeur	A- Prestations parfaitement matérialisées

Source : [Cf. détail en annexe "Guide d'audit matérialité"](#)

Opinion de l'Auditeur :

L'opinion d'audit formulée ci-dessous repose sur l'examen des preuves disponibles et les constats de terrain.

Les cinq (5) marchés audités (sélectionnés pour la revue de la matérialité physique), soit 100% sont parfaitement matérialisés avec des preuves conformes et vérifiables.

Risque :

Rien à signaler

Recommandations :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques en matière de collusion dans les marchés publics.

Commentaire de l'ATDA-6 :

Néant

5.11 ANNEXES

FICHER EXCEL	TABLEAUX RAPPORT
Annexe A0	Listes des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité des procédures de passation et l'audit de la matérialité physique
A2	Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation
A3	Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)
A4	Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics
A5	Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)
A6 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner
A7	Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence
A8 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés
A9	Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi
A10	Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente
A11	Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés
A15	Tableau n° 18 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités
A16	Tableau n° 19: Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités
A21	Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés
Guide d'audit matérialité	- Tableau n° 25 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés - Rapport séparé de l'expert domaine sur la matérialité physique des marchés Les photographies illustrant la matérialité des prestations exécutées (marchés de fournitures matériel et équipements)
B1	La liste de présence des acteurs rencontrés ;